



## Que sont les Maisonnatures?

Les Maisonnatures sont des logements de vacances uniques nichés dans un cadre naturel, libre et paisible. Bien loin des parcs vacanciers et de la foule.

## Qui sommes-nous?

Maisonnature.fr est une plateforme en ligne sur laquelle les locataires et les propriétaires de Maisonnatures peuvent se trouver.

## Qui es tu?

Vous êtes propriétaire ou gérant d'une Maisonnature et vous souhaitez la louer, en passant par notre plateforme, à des gens désireux de profiter de votre maison et des alentours.

## 1. Proposer une Maisonnature

Vous pouvez utiliser le formulaire d'inscription sur notre site pour proposer votre Maisonnature. Les informations concernant la maisonnette, telles que sa disponibilité, la division de la saison et les prix doivent être correctes.



**Attention : le prix de la maisonnette proposé sur notre site doit être le meilleur prix disponible.**

Nous vérifierons si votre maisonnette appartient, selon nous, à la catégorie des Maisonnatures. Si possible, nous adapterons les informations fournies afin de les faire correspondre à nos normes. Nous ne précisons pas les informations erronées ou nos pertinentes. Nous ne sommes pas responsables des réclamations formulées par les clients à la suite d'erreurs d'informations mentionnées sur votre site.

**Le prix d'une Maisonnature doit toujours être correct et est contraignant. La communication correcte des prix est votre responsabilité. Une fois qu'une réservation a été demandée, vous ne pouvez plus modifier le prix.**



## 2. Votre Maisonnature sur le site

Nous créons la page sur laquelle sont proposées toutes les Maisonnatures. À titre d'exemple, nous déterminons l'ordre dans lequel les Maisonnatures apparaissent sur la page. Ce classement dépend de différents facteurs, tels que :

- le nombre de réservations
- le nombre d'annulations
- le score
- disponibilité



**Nous ne sommes pas responsables du non-fonctionnement de notre site Web et de nos systèmes.**

**Vous avez une très agréable Maisonnature ? Dans ce cas, il se peut que nous utilisions des informations sur la maisonnette à des fins de marketing.**



## 3. Un client réserve votre Maisonnature

Magnifique ! Nous vous enverrons un e-mail et un SMS contenant la demande de réservation. Vous devez nous signaler dans un délai de 24 heures si vous souhaitez accepter ou refuser la réservation. Il vous suffit de vous connecter au système de réservation. Vous refusez la réservation ? Nous pouvons facturer 30 % de la commission qui nous est due si le motif de votre refus est autre qu'un défaut ou une négligence de notre part.

Vous annulez une réservation ? Malheureusement, nous sommes contraints de facturer la commission. Vous devez gérer une annulation directement avec le client. Nous ne sommes pas responsables des réclamations découlant de l'annulation de la réservation. Vous concluez un bail locatif avec votre client conformément à la réservation. Vous accueillez vos hôtes dans votre Maisonnature.

Vous devez régler vous-même les éventuelles plaintes de vos hôtes concernant le séjour ou vos services. Les coûts qui en découlent sont à votre charge. Nous ne sommes pas responsables de cela.



**Nous partons du principe que votre Maisonnature est disponible aux dates que vous avez indiquées.**

## 4. Paiement

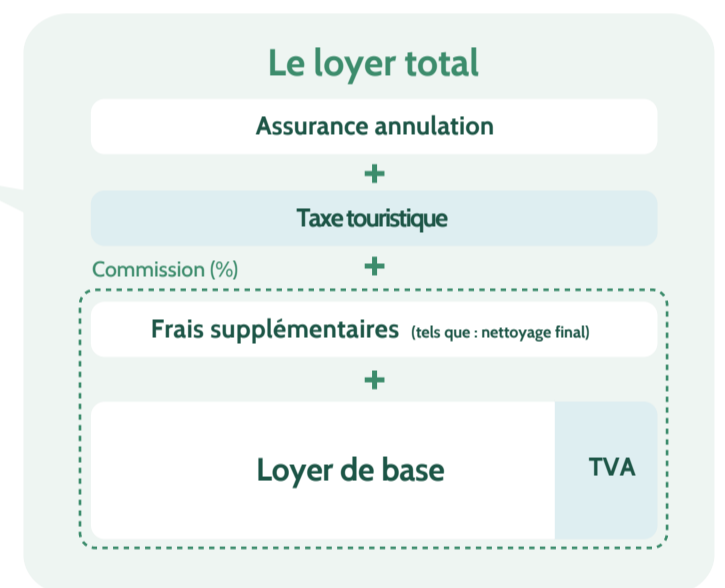
Vous vous identifiez avec le système de paiement. Pour ce faire, vous devez subir un processus de vérification d'identité unique.

Nous facturons une commission pour nos services. La commission est un pourcentage fixe du loyer de base (TVA comprise) et des frais supplémentaires. Aucune commission ne s'applique sur l'assurance annulation et la taxe touristique. Nous pouvons modifier le pourcentage de la commission. Si nous le faisons, nous vous le ferons savoir, bien entendu.

Nous envoyons au client une facture pour sa nuitée (ou pour les frais d'annulation) et, si nécessaire, un rappel. Si le client ne paie pas, nous pouvons annuler sa réservation. Nous vous transférons les paiements perçus, une fois déduction faite de notre commission. Nous utilisons notre système de paiement. Vous pouvez suivre le règlement financier du bail dans la partie de notre site Web réservée au bailleur.

Si un client annule (en temps opportun !) - et que vous nous le signalez (en temps opportun !) - nous ne demanderons pas de commission.

Vous êtes responsable de la gestion des coûts sur place.



## 5. Fin de la collaboration

### À votre initiative

Vous pouvez mettre un terme à la collaboration. Le délai de préavis est de 4 semaines. Au moment de la résiliation, nous ne vous facturerons aucun dommage. Vous devez toujours vous acquitter de la commission due, éventuellement majorée d'intérêts et de frais.

### À notre initiative

Nous pouvons également mettre un terme à la collaboration. Exemple:

- si nous recevons des plaintes (récurrentes) de clients concernant le séjour dans votre Maisonnature ou sur les services que vous avez fournis
- si les informations que vous communiquez sont régulièrement incorrectes
- si nous estimons que votre maison n'est pas une Maisonnature
- si vous contournez la plate-forme, en louant votre Maisonnature directement à un client.

## 6. La finesse juridique

Si ces conditions sont en conflit avec vos conditions, nos conditions sont déterminantes et l'emportent.

Nous pouvons transférer la prestation de nos services et le droit à une commission à une société associée ou à des tiers sans préavis ni approbation préalable.

Si vous partagez du matériel photographique ou des textes avec nous - par exemple, à des fins de description de votre Maisonnature - vous pourriez enfreindre le droit d'auteur d'autrui. La tierce partie pourrait nous faire une revendication (juridique). Vous devez nous donner une garantie. Cela signifie que nous déclinons toute responsabilité concernant cette éventuelle infraction.

Vous pouvez nous remettre une procuration qui nous permet de conclure des contrats avec des clients en votre nom. Cela nous évitera de toujours venir vous déranger avec de la paperasse.